

REPUBLIQUE FRANCAISE

Nîmes, le 27/06/2019

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NÎMES

16 avenue Feuchères
CS 88010
30941 NÎMES cedex 09
Téléphone : 04.66.27.37.00
Télécopie : 04.66.36.27.86

1900392-4

Monsieur le Préfet
PRÉFECTURE DU GARD
10 avenue Feuchères
30045 NÎMES

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
09h00 à 12h00 - 14h00 à 16h30

Dossier n° : 1900392-4
(à rappeler dans toutes correspondances)
SOCIÉTÉ UMICORE FRANCE c/ PRÉFECTURE
DU GARD

COMMUNICATION D'UN MÉMOIRE

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous communiquer copie d'un mémoire présenté par : A.A.R.P.I
GIDE LOYRETTE NOUEL, dans l'instance enregistrée sous le numéro mentionné ci-dessus.

Dans le cas où ce mémoire appellerait des observations de votre part, celles-ci devront être produites en 2 exemplaires dans un délai de 30 jours. La production de copies d'observations est dispensée dans le cadre d'un dossier faisant l'objet d'une communication électronique au moyen d'une téléprocédure.

Le cas échéant, les pièces accompagnant vos observations devront être numérotées, énumérées sur un bordereau d'accompagnement et fournies en autant d'exemplaires.

L'état de l'instruction de ce dossier peut être consulté avec le code d'accès confidentiel T30 - 1900392 - 65837 sur le site internet <http://sagace.juradm.fr>.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation le greffier,

REPUBLIQUE FRANCAISE

Nîmes, le 27/06/2019

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NÎMES**

16 avenue Feuchères
CS 88010
30941 NÎMES cedex 09
Téléphone : 04.66.27.37.00
Télécopie : 04.66.36.27.86

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
09h00 à 12h00 - 14h00 à 16h30

1900396-4

Monsieur le Préfet
PRÉFECTURE DU GARD
10 avenue Feuchères
30045 NÎMES

Dossier n° : 1900396-4

(à rappeler dans toutes correspondances)

SOCIÉTÉ UMICORE FRANCE c/ PRÉFECTURE DU
GARD

COMMUNICATION D'UN MÉMOIRE

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous communiquer copie d'un mémoire présenté par : A.A.R.P.I
GIDE LOYRETTE NOUEL, dans l'instance enregistrée sous le numéro mentionné ci-dessus.

Dans le cas où ce mémoire appellerait des observations de votre part, celles-ci devront être produites en 2 exemplaires dans un délai de 30 jours. La production de copies d'observations est dispensée dans le cadre d'un dossier faisant l'objet d'une communication électronique au moyen d'une téléprocédure.

Le cas échéant, les pièces accompagnant vos observations devront être numérotées, énumérées sur un bordereau d'accompagnement et fournies en autant d'exemplaires.

L'état de l'instruction de ce dossier peut être consulté avec le code d'accès confidentiel T30 - 1900396 - 37103 sur le site internet <http://sagace.juradm.fr>.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation le greffier,

REPUBLIQUE FRANCAISE

Nîmes, le 27/06/2019

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NÎMES

16 avenue Feuchères
CS 88010
30941 NÎMES cedex 09
Téléphone : 04.66.27.37.00
Télécopie : 04.66.36.27.86

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
09h00 à 12h00 - 14h00 à 16h30

Dossier n° : 1900394-4
(à rappeler dans toutes correspondances)
SOCIÉTÉ UMICORE FRANCE c/ PRÉFECTURE DU
GARD

1900394-4

Monsieur le Préfet
PRÉFECTURE DU GARD
10 avenue Feuchères
30045 NÎMES

COMMUNICATION D'UN MÉMOIRE

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous communiquer copie d'un mémoire présenté par : A.A.R.P.I
GIDE LOYRETTE NOUEL, dans l'instance enregistrée sous le numéro mentionné ci-dessus.

Dans le cas où ce mémoire appellerait des observations de votre part, celles-ci devront être produites en 2 exemplaires dans un délai de 30 jours. La production de copies d'observations est dispensée dans le cadre d'un dossier faisant l'objet d'une communication électronique au moyen d'une téléprocédure.

Le cas échéant, les pièces accompagnant vos observations devront être numérotées, énumérées sur un bordereau d'accompagnement et fournies en autant d'exemplaires.

L'état de l'instruction de ce dossier peut être consulté avec le code d'accès confidentiel T30 - 1900394 - 42784 sur le site internet <http://sagace.juradm.fr>.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation le greffier,

REPUBLIQUE FRANCAISE

Nîmes, le 27/06/2019

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NÎMES

16 avenue Feuchères
CS 88010
30941 NÎMES cedex 09
Téléphone : 04.66.27.37.00
Télécopie : 04.66.36.27.86

1900398-4

Monsieur le Préfet
PRÉFECTURE DU GARD
10 avenue Feuchères
30045 NÎMES

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
09h00 à 12h00 - 14h00 à 16h30

Dossier n° : 1900398-4

(à rappeler dans toutes correspondances)

SOCIÉTÉ UMICORE FRANCE c/ PRÉFECTURE DU
GARD

COMMUNICATION D'UN MÉMOIRE

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous communiquer copie d'un mémoire présenté par : A.A.R.P.I
GIDE LOYRETTE NOUEL, dans l'instance enregistrée sous le numéro mentionné ci-dessus.

Dans le cas où ce mémoire appellerait des observations de votre part, celles-ci devront être produites en 2 exemplaires dans un délai de 30 jours. La production de copies d'observations est dispensée dans le cadre d'un dossier faisant l'objet d'une communication électronique au moyen d'une téléprocédure.

Le cas échéant, les pièces accompagnant vos observations devront être numérotées, énumérées sur un bordereau d'accompagnement et fournies en autant d'exemplaires.

L'état de l'instruction de ce dossier peut être consulté avec le code d'accès confidentiel T30 - 1900398 - 94168 sur le site internet <http://sagace.juradm.fr>.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation le greffier,

REPUBLIQUE FRANCAISE

Nîmes, le 27/06/2019

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NÎMES**

16 avenue Feuchères
CS 88010
30941 NÎMES cedex 09
Téléphone : 04.66.27.37.00
Télécopie : 04.66.36.27.86

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
09h00 à 12h00 - 14h00 à 16h30

1900391-4

Monsieur le Préfet
PRÉFECTURE DU GARD
10 avenue Feuchères
30045 NÎMES

Dossier n° : 1900391-4

(à rappeler dans toutes correspondances)

SOCIÉTÉ UMICORE FRANCE c/ PRÉFECTURE DU
GARD

COMMUNICATION D'UN MÉMOIRE

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous communiquer copie d'un mémoire présenté par : A.A.R.P.I
GIDE LOYRETTE NOUEL, dans l'instance enregistrée sous le numéro mentionné ci-dessus.

Dans le cas où ce mémoire appellerait des observations de votre part, celles-ci devront être produites en 2 exemplaires dans un délai de 30 jours. La production de copies d'observations est dispensée dans le cadre d'un dossier faisant l'objet d'une communication électronique au moyen d'une téléprocédure.

Le cas échéant, les pièces accompagnant vos observations devront être numérotées, énumérées sur un bordereau d'accompagnement et fournies en autant d'exemplaires.

L'état de l'instruction de ce dossier peut être consulté avec le code d'accès confidentiel T30 - 1900391 - 48384 sur le site internet <http://sagace.juradm.fr>.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation le greffier,